



**PRÉFÈTE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET DE SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Bureau de la réglementation, des affaires
générales et des élections**

**Arrêté n° 2020-163/PREF/SG/BRAGE du 14 septembre 2020
fixant la liste des candidats en vue de l'élection sénatoriale
du 27 septembre 2020 dans la collectivité de Saint-Barthélemy**

VU le code électoral et notamment l'article R.152 ;

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire n°INTA2022892C du 28 août 2020 du Ministre de l'Intérieur relative à l'organisation des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 ;

Vu les candidatures déposées entre le 7 septembre et le 11 septembre 2020 à 18 heures à la délégation de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et les récépissés définitifs de déclaration de candidature délivrés aux candidats ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général des services de l'État ;

ARRETE

Article 1er :

La liste des candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 dans la collectivité de Saint-Barthélemy est établie comme suit (par ordre de dépôt des candidatures) :

Nom du (de la) candidat(e)	Nom du (de le) remplaçant(e)	Nuance
Mme JACQUES Michéline	M. MATIGNON Francius	Les Républicains

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Saint-Martin, le 14/09/2020

Pour la Préfète,
Par délégation,
Le secrétaire général,

Mikaël DORE